Limites maximales de résidus fixées EMRL2010-34

Tribénuron-méthyle

(also available in English)

Le 1 octobre 2010

Ce document est publié par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Publications
Agence de réglementation de
la lutte antiparasitaire
Santé Canada
2720, promenade Riverside
I.A. 6604-E2
Ottawa (Ontario) K1A 0K9

Internet : pmra.publications@hc-sc.gc.ca
www.santecanada.gc.ca/arla
Télécopieur : 613-736-3758
Service de renseignements :
1-800-267-6315 ou 613-736-3799
pmra.infoserv@hc-sc.gc.ca

Canada

SC Pub : 100415

ISBN : 978-1-100-95525-4 978-1-100-95526-1
Numéro de catalogue : H113-29/2010-34F H113-29/2010-34F-PDF

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de Santé Canada, 2010

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5

En vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*, l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) de Santé Canada a ajouté de nouvelles utilisations sur les cultures de légumineuses à l'étiquette de l'herbicide Express SG, qui contient du tribénuron-méthyle de qualité technique. Le détail des utilisations approuvées au Canada se trouve sur l'étiquette de l'herbicide Express SG (numéro d'homologation 28262).

Des limites maximales de résidus (LMR) correspondant à ces denrées ont été proposées dans le document de consultation de la série Limites maximales de résidus proposées (PMRL) PMRL2010-19, *Tribénuron-méthyle*, publié le 11 mars 2010. L'ARLA n'a reçu aucun commentaire aux termes de cette consultation.

Afin de se conformer aux obligations du Canada en matière de commerce international, une consultation sur les LMR proposées a aussi été menée à l'échelle internationale au moyen de l'envoi d'une notification à l'Organisation mondiale du commerce, sous la coordination du Conseil canadien des normes. Aucun commentaire n'a été reçu dans le cadre de cette consultation.

Les LMR suivantes sont légalement en vigueur en date de la publication de ce document. Elles seront ajoutées aux LMR déjà fixées aux termes de la loi ou en remplaceront.

Limites maximales de résidus fixées pour le tribénuron-méthyle

Nom commun	Définition du résidu	LMR (ppm)	Denrées
Tribénuron-méthyle	Méthyl-2-[[[[(4-méthoxy-6-méthyl-1,3,5-triazin-2-yl) méthylamino]carbonyl]amino] sulfonyl]benzoate	0,05	Soja sec
		0,02	Gras, viande et sous-produits de viande de bœuf, de cheval, de chèvre, de mouton, de porc et de volaille; lait*; œufs
		0,01	Graines sèches de légumineuses, sauf le soja (sous-groupe de cultures 6C)

ppm = partie par million

* La LMR proposée pour le lait doit remplacer la LMR fixée à 0,01 ppm compte tenu de la limite de quantification de la nouvelle méthode d'analyse aux fins de l'application de la loi.

Les LMR sont fixées pour chaque denrée comprise dans le sous-groupe de cultures dont la liste figure à l'annexe I.

La liste complète de toutes les LMR fixées au Canada est affichée dans la section sur les pesticides et la lutte antiparasitaire du site Web de Santé Canada, à la page Limites maximales de résidus pour pesticides.

Annexe I

Description du groupe de cultures

Groupe de cultures		Sous-groupe de cultures		Denrées
N°	Nom	N°	Nom	
6	Graines et gousses de légumineuses	6C	Graines sèches de légumineuses (sauf le soja)	Doliques à œil noir secs Doliques d'Égypte secs Doliques mongette secs Doliques secs Gourganes sèches Graines de guar sèches Haricots adzuki secs Haricots communs secs Haricots de Lima secs Haricots mungo noirs secs Haricots mungo verts secs Haricots papillon secs Haricots pinto secs Haricots roses secs Haricots secs Haricots tépary secs Lentilles sèches Lupin-grain Petits haricots blancs secs Pois cajans secs Pois chiches secs Pois des champs secs Pois zombis secs